



LE SALON
DES VINS
DE DEMAIN

LUNDI 3
MARDI 4
FÉV. 2025

la Levée
de la Loire

demeter

LE SALON
DES VINS
DE Loire

ANGERS
Loire dégusT'
alt 

PARC DES EXPOSITIONS - ANGERS

DOSSIER PRATIQUE DE L'EXPOSANT

CERTIFICATION ISO 20121

LES ENGAGEMENTS DE DESTINATION ANGERS

MEMENTO - BONNES PRATIQUES

Le Salon des Vins de Loire, événement porté par Destination Angers, certifiée ISO 20121, s'inscrit dans une démarche de gestion responsable de ses activités avec à ses côtés, La Levée de la Loire et le Salon des Vins Demeter.

Les équipes se mobilisent pour réduire l'impact environnemental de l'événement, et invitent chaque exposant à participer pleinement à cette démarche d'amélioration continue.

Toutes vos initiatives comptent, voici quelques conseils pour accompagner la démarche :

- Privilégiez des supports de communication non datés (pour réemploi),
- Evitez les flyers papier en libre-service,
- Privilégiez l'impression sur papier recyclé,
- Evitez les goodies, sauf s'ils sont utiles et réutilisables,
- Limitez au maximum les emballages,
- Privilégiez l'utilisation de gourdes et bouteilles en verre,
- Pensez à remettre votre badge/tour de cou à l'organisateur à la fin de l'événement,
- Un bidon crachoir bleu sera installé au centre de chaque îlot, merci de n'y verser que le liquide de vos crachoirs. Pour la glace fondue de vos rafraîchisseurs, merci de vous rendre aux éviers prévus à cet effet.

Aidez-nous à trier et recycler vos déchets !

- **Différents flux de tri sont à votre disposition sur la zone logistique du site : verre, carton-papier, ordures ménagères, biodéchets, film plastique, ferraille, bois, mégots de cigarettes.**
- **Des poubelles de tri sélectif seront à votre disposition sur le salon.**

**Retrouvez nos engagements sur destination-angers.com
dans le cadre de notre certification ISO 20121.**

#destinationangers #rse #ISO20121 #meetinangers



MEMENTO

HORAIRES VISITEURS

Lundi 3 février : 9h30 - 19h

Mardi 4 février : 9h30 - 18h

ACCUEIL EXPOSANTS

Dans le Hall Grand Palais

Du dimanche 2 février de 14h à 19h,
au mardi 4 février à 18h.

Horaires d'ouverture p.7

Tél : 02 41 93 40 30

ACCÈS EXPOSANTS

¹Accès portail 3 pour les exposants du Salon des Vins de Loire et accès portail 5 pour les exposants de la Levée de la Loire et du Salon des Vins Demeter.

COMMISSION DE SÉCURITÉ

Visite de la Commission de Sécurité :

Lundi 3 février par la société

FIRE CONSULTING

Chargé de Sécurité M. BEUNEUX

Tél : 06 79 21 89 71

GARDIENNAGE DE NUIT

À partir du dimanche 2 février à 18h jusqu'au
mardi 4 février à 21h.

HORAIRES MONTAGE DÉMONTAGE

MONTAGE	
Dimanche 2	Lundi 3
14h - 19h Accès portails 3 et 5 ¹	7h - 9h Accès portail 3 + parking 5 ¹

DÉMONTAGE	
Mardi 4	Mercredi 5
18h30 - 21h	8h - 18h
Pour des raisons de sécurité, les portails ne seront ouverts qu'à partir de 18h30 le mardi Aucun démontage ne sera autorisé avant	

>> **Accès aux portails (P. 8) et Plan (P. 20)**

BON À SAVOIR :

**Il n'y a pas de distributeur
automatique de billets
sur le site du
Parc des Expositions.**

LABELYS
GROUP

GIGAULT

1883

IMPRIMEUR D'ÉTIQUETTES ADHÉSIVES

PARTENAIRE DU SALON DES VINS DE LOIRE

www.gigault.com

SOMMAIRE

	Certification ISO 20121 : Les engagement de Destination Angers	P. 2
	Memento	P. 3
	GÉNÉRALITÉS	
1	Horaires / Accès / Hébergement	P. 6
	Accueil Exposants et Visiteurs	P. 7
	Parkings exposants / E-badges / Montage & démontage	P. 8
	EXPOSANTS SALON DES VINS DE LOIRE	
2	Équipement général de votre espace d'exposition	P. 10
	Application web et mobile	P. 11
	Scan de badges	P. 12
	Bon de commande Salon des Vins de Loire	P. 13
	Rétroplanning Espace de Libre Dégustation	P. 14-15
	Note de démontage du Salon des Vins de Loire	P. 16
	SERVICES DES SALONS	
3	Services à votre disposition sur l'espace technique	P. 18-19
	Plan général des Salons	P. 20
	Bon de commande - Location Easy Cooler	P. 21-22
4	PENDANT LE SALON	
	Gestion des déchets	P. 24
	RÈGLEMENTATION	
5	Règlement de Sécurité / Hygiène	
	Règlement intérieur du Parc des Expositions	P. 26
	Charte de Prévention des Violences et Harcèlements	
	Sexistes et Sexuels (VHSS)	P. 27-28
	Gardiennage - Commission de sécurité	P. 29
	Conduite à tenir en cas d'attaque terroriste	P. 30

ANGERS
Loire dégusT'



1 - GÉNÉRALITÉS

HORAIRES / ACCÈS / HÉBERGEMENT

P. 6

ACCUEIL EXPOSANTS ET VISITEURS

P. 7

PARKINGS EXPOSANTS / E-BADGES /
MONTAGE & DÉMONTAGE

P. 8

HORAIRES - ACCÈS - HÉBERGEMENT

HORAIRES

Les salons se dérouleront au Parc des Expositions d'Angers les :

- **Lundi 3 février** 9 H 30 - 19 H
- **Mardi 4 février** 9 H 30 - 18 H

Les parkings et les accès exposants seront ouverts à :

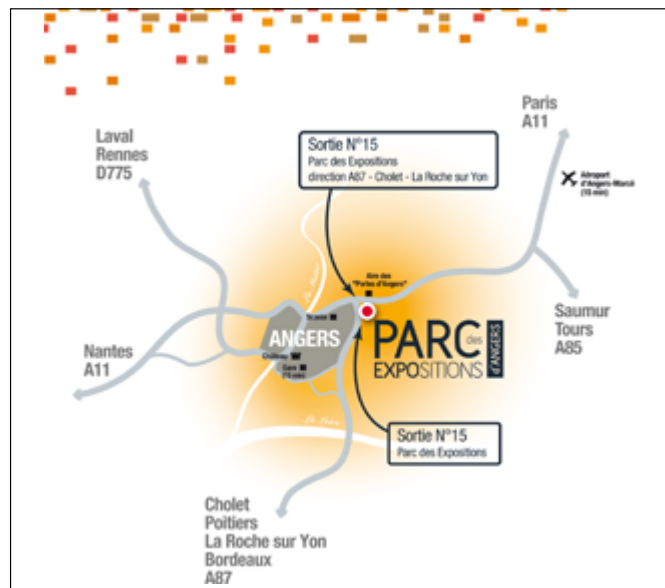
- Lundi 3 février 7 H
- Mardi 4 février 8 H 30

Parkings exposants :

Terrasse Grand Palais (portail 3) pour les exposants du Salon des Vins de Loire

Parking 5 pour les exposants de la Levée de la Loire et du Salon des Vins Demeter

Parkings visiteurs : Parkings 1 et 2



ACCÈS

ROUTE

Accès direct en provenance des autoroutes :

- A 11 (Paris-Nantes) - Sortie n°14
- A 85 (Tours - Saumur - Angers)
- A 87 (Cholet-Niort) - Sortie n°15

Coordonnées GPS :

Parc des Expositions

Commune de St Sylvain-d'Anjou (Verrières-en-Anjou)

Possibilité de recharger votre voiture électrique

TESLA SUPERCHARGER

Aire des Portes d'Angers à Verrières-en-Anjou
(200 m - derrière le Parc Expo)

ELECTRA

8 rue de Champfleur à Saint-Barthélemy-d'Anjou (4km)

TAXI

Allo Angers Taxi. Tél. 02 41 87 65 00

[Téléchargez l'appli](#) pour commander un taxi en toute simplicité.

VÉHICULE EN LOCATION

AVIS, Gare d'Angers - Tél. 0 820 61 16 82

HÉBERGEMENT

Retrouvez l'ensemble des hébergeurs de notre Destination en cliquant sur le lien suivant : [Liste des hébergements sur Angers et son agglomération](#)

Pour réserver ou pour plus d'information, contactez l'office de Tourisme d'Angers au 02 41 23 50 00 ou par mail : resa@destination-angers.com

TRAIN

Par TGV (1h30 de Paris)

N.B : En moyenne, un trajet en TGV émet 94 fois moins de CO2 que le même trajet en voiture (pour 1 personne).

BUS ET NAVETTES

Navettes gratuites

Entre la gare et le Parc des Expositions (Entrée 1)

Les horaires des navettes seront disponibles en janvier sur les sites internet des salons (rubrique "Infos pratiques" ou "Actualités") :

www.salondesvinsdeloire.com / www.demeter.fr
www.laleveedelaloire.com.

Bus Irigo Angers

Prendre la ligne N°4,
Direction Angers Parc Expo (arrêt Parc des Expositions)

COVOITURAGE

Pensez également à covoiturer avec vos collègues !
Rendez-vous sur ouestgo.fr

AVION

Aéroport de Nantes-Atlantique à 45 mn d'Angers par l'A11 : www.nantes.aeroport.fr

ACCUEIL EXPOSANTS & VISITEURS

Les équipes des salons se tiendront à votre disposition à l'accueil (exposants / visiteurs) à l'entrée du Grand Palais. Un comptoir sera attribué à chaque organisateur, veillez à vous orienter vers le bon interlocuteur.

Présentez-vous dès votre arrivée le dimanche après-midi ou le lundi entre 7h et 9h pour :

- Retirer votre enveloppe nominative avec votre enseigne et accessoires.
- Toute commande supplémentaire (e-invitations, e-badges exposants...), accompagnée d'un règlement.

Et pour tout autre service (besoin de photocopies, déposer du courrier avant 16h).

Horaires de l'accueil	
Dimanche 02/02	14H00 - 19H00
Lundi 03/02	7H00 - 19H00
Mardi 04/02	8H30 - 18H00

CONTACTER L'ACCUEIL

 02 41 93 40 30

VOS INTERLOCUTEURS SALON DES VINS DE LOIRE

Contacts commerciaux :

Yves DEREDEC - Tél : 02 41 93 40 46
yves.deredec@destination-angers.com

François BIZARD - Tél : 02 41 93 40 41
francois.bizard@destination-angers.com

Elles vous accueillent :

Contacts administratifs :

Ophélie VAIDIE - Tél : 02 52 60 53 20
ophelie.vaidie@destination-angers.com

Valérie RAYER - Tél : 02 41 93 40 53
valerie.rayer@destination-angers.com

Contact technique :

Maria POINEL - Tél : 02 41 93 40 40
maria.poinel@destination-angers.com

VOS INTERLOCUTEURS LEVÉE DE LA LOIRE

Relations exposants :

Angélique BAUDOUIN - Tél : 02 41 18 61 40
lalevedelaloire@gmail.com

Relations presse :

Sébastien DAVID - Tél : 06 61 73 11 65

Relations techniques :

Christophe BLIN - Tél : 06 07 80 33 58
coordinationlalevee@gmail.com

VOTRE INTERLOCUTEUR SALON DES VINS DEMETER

Valentin MERY - Tél : 06 09 73 75 74
communication@demeter.fr

AGENCE DE PRESSE DES 3 SALONS : ROUGE GRANIT

**ROUGE
GRANIT**

Salle de presse située au fond du Grand Palais
Adèle JACQUY - Tél : 06 46 96 65 63
ajacquy@rouge-granit.fr
<https://www.rouge-granit.fr/>

PARKINGS EXPOSANTS

Deux parkings vous sont réservés (*dans la limite des places disponibles*).

Il s'agit de la **Terrasse Grand Palais** (accès portail 3) pour les exposants du Salon des Vins de Loire et du **parking 5** pour les exposants de La Levée de la Loire et du Salon des Vins Demeter.

Attention : vous accéderez aux parkings exposants avec votre e-badge exposant.

En outre, tous les passagers du véhicule doivent obligatoirement être porteurs du e-badge exposant. Il est interdit aux visiteurs de pénétrer sur le parking dédié ou d'utiliser les e-badges exposants.

Si vous ne pouvez tous y stationner, nous vous rappelons que vous pourriez également utiliser les parkings visiteurs gratuits : P1 et P2.

Retrouvez le plan page 20

E-BADGES EXPOSANTS

Chaque personne présente sur le site (exposants, prestataires de services...) **devra être munie d'un e-badge pour entrer sur le site que ce soit avant, pendant ou après la manifestation** (un par personne). **Les e-badges seront transmis par e-mail au responsable de stand mi-décembre (le solde de votre espace devant être obligatoirement réglé avant votre arrivée).**

À partir du dimanche 2 février, seules les personnes badgées auront accès aux salons. Dans le cadre de la dématérialisation des documents, merci d'imprimer vous-même votre badge. Des porte-badges et cordons seront à votre disposition à l'accueil à votre arrivée. Présentation possible de votre badge aux portails sur votre téléphone.

N'oubliez pas de **prévoir des e-badges pour tous les membres de votre entreprise**. Ils ne pourront pas utiliser d'e-invitations réservées exclusivement aux acheteurs professionnels et **aucun appel d'exposant ne sera fait à l'entrée.**

MONTAGE - DÉMONTAGE

Pour des raisons de sécurité et de lutte contre les vols, les gardiens seront habilités à vous demander de présenter votre e-badge.

HORAIRES MONTAGE

Les exposants pourront accéder à leur emplacement le :

- **Dimanche 2 février de 14h à 19h (dernière entrée à 18h)**
> Accès portails 3 et 5
- **Lundi 3 février de 7h à 9h**
> Accès portail 3 et 5

L'installation définitive de votre stand devra impérativement être terminée le lundi 3 avant 9h. Aucun retard ne sera admis.

HORAIRES DÉMONTAGE

Mardi 4 février de 18h30 à 21h

> Accès portail 3 et 5

Le rangement et le démontage des stands ne devront en aucun cas commencer avant la clôture du salon soit le **mardi à 18h**.

Les exposants ne respectant pas cette clause du règlement pourront se voir exclure des prochaines éditions.

Les portails du Parc ne seront ouverts qu'après évacuation des visiteurs en accord avec le Chargé de Sécurité et ce à partir de 18h30.



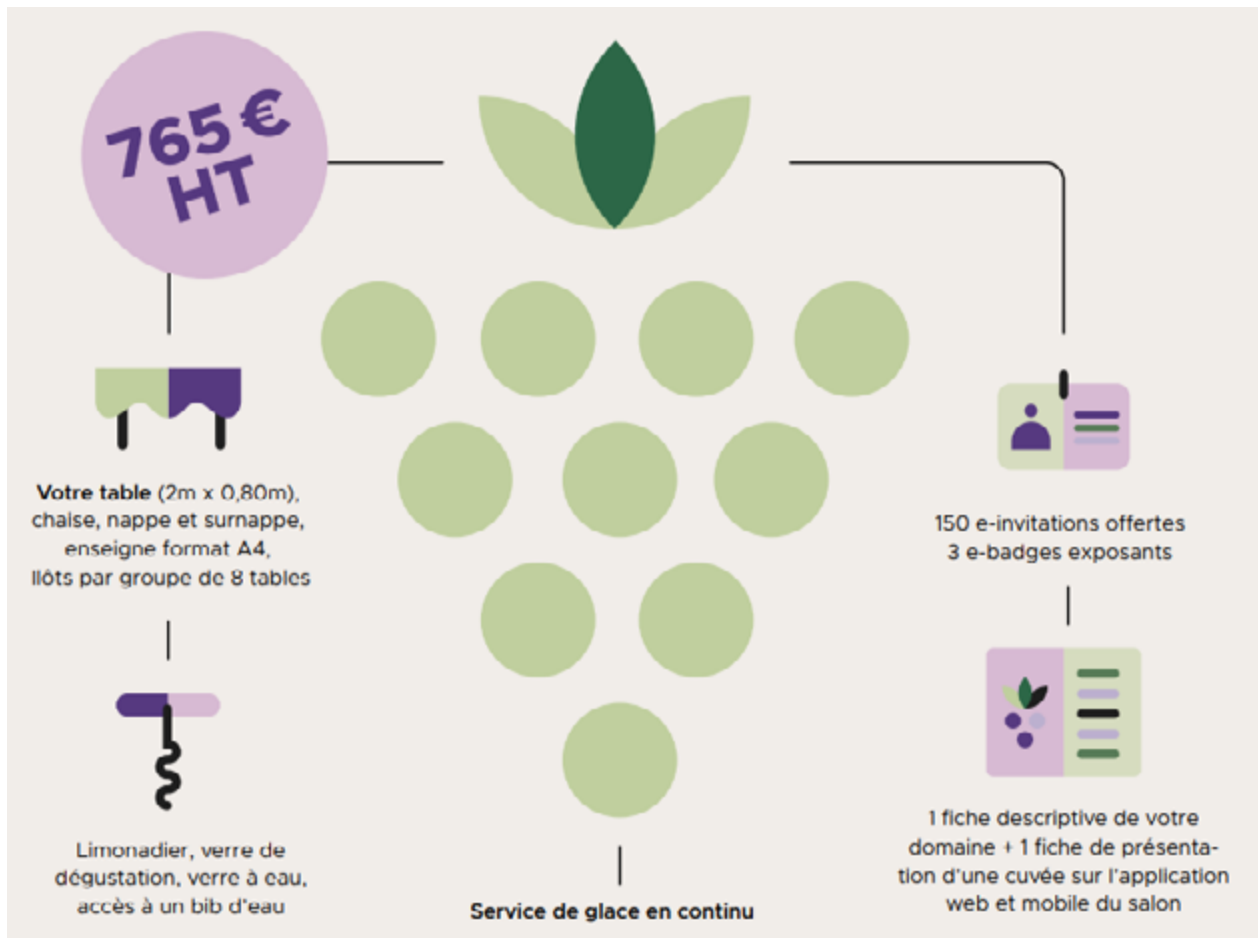
2 - EXPOSANTS

SALON DES VINS DE LOIRE

ÉQUIPEMENT GÉNÉRAL DE VOTRE ESPACE D'EXPOSITION	P. 10
APPLICATION WEB ET MOBILE	P. 11
SCAN DE BADGES	P. 12
BON DE COMMANDE SALON DES VINS DE LOIRE	P. 13
RÉTROPLANNING ESPACE DE LIBRE DÉGUSTATION	P. 14-15
NOTE DE DÉMONTAGE DU SALON	P. 16

ÉQUIPEMENT GÉNÉRAL DE VOTRE ESPACE D'EXPOSITION

UNE FORMULE D'EXPOSITION UNIQUE ET EFFICACE



RÈGLES D'AMÉNAGEMENT

- Attribution des tables :
 - Par ordre d'arrivée des inscriptions
 - Îlots par groupe de 8 tables
 - **Un numéro par îlot où chaque vigneron se place librement au montage le dimanche 2 après-midi ou le lundi 3 février avant 9h**
- Dans le cadre de scénographie du salon, des ballons lumineux seront positionnés au centre de certains îlots d'exposants.
- **Ce qu'il faut apporter individuellement :**
Échantillons, torchons, éponges, bouchons verseurs réducteurs, plaquette du domaine (petit format ou petite affiche - **pas de banderole, roll up...**), seau à glace, easy cooler, sac poubelle, crachoirs.
- Aucun accès possible à l'électricité.
- Des bidons vide-crachoirs bleus seront installés au centre de vos îlots. Ils ne sont pas installés dans les allées afin de nous permettre un tri plus efficace et sans ajouts de déchets.

APPLICATION WEB ET MOBILE



Cette application web et mobile vous permettra d'augmenter votre visibilité et de générer des contacts avant, pendant et après le salon.



- ▶ Des prises de RENDEZ-VOUS BtoB : Les visiteurs du salon pourront vous envoyer des demandes de rendez-vous directement depuis la plateforme, afin de vous rencontrer sur votre stand pendant le salon. Gérez votre agenda de disponibilité depuis la plateforme et profitez d'une nouvelle façon de rentrer en contact avec vos clients et prospects. **Seuls les exposants ayant communiqué le souhait d'utiliser cette fonctionnalité en bénéficient.**
- ▶ Un **ANNUAIRE des exposants** totalement repensé avec moteur de recherche multicritères, logo de votre entreprise, images ...
- ▶ Un **CATALOGUE** répertoriant les vins, bières, cidres et spiritueux
- ▶ Un **CATALOGUE** répertoriant les activités œnologiques
- ▶ Un catalogue d'**OFFRES D'EMPLOI**

▶ Votre espace exposant sur l'application

Accédez à votre espace exposant en cliquant sur [ce lien](#) afin de compléter votre fiche entreprise, publier vos matériels, produits et services, gérer les demandes de rendez-vous des visiteurs, répondre à leurs messages, consulter les statistiques de visite etc. Un guide pratique vous sera envoyé par mail d'ici quelques semaines afin de vous guider dans l'utilisation de l'application durant le salon. Vous avez également reçu un guide de connexion à l'application. Si ça n'est pas le cas, vous pouvez nous le signaler à daevents@destination-angers.com

▶ Prolongez le Salon des Vins de Loire et augmentez vos opportunités commerciales !

- ▶ Votre fiche entreprise et vos produits/services restent accessibles aux visiteurs même après le salon !
- ▶ Les visiteurs peuvent vous contacter avant, pendant et après le salon. Pour toute demande d'assistance sur l'application web et mobile, n'hésitez pas à nous contacter à daevents@destination-angers.com

Télécharger
l'application
mobile



Google Play App Store

OU

Accéder à
l'application
WEB

<https://exposants.destination-angers.com/>

SCAN DE BADGES

(Pour les exposants ayant commandé le pack prospection visiteurs)



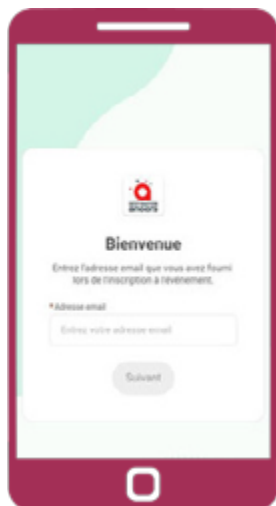
Scannez les badges des visiteurs et récoltez des contacts

L'application Web et Mobile du Salon des vins de Loire vous permet désormais de scanner le QR code des visiteurs et ainsi de récolter leurs coordonnées de manière instantanée. Vous avez aussi la possibilité d'ajouter des commentaires / notes sur vos contacts (A rappeler/envoyer un devis, prendre rendez-vous...). Une fois vos contacts scannés, vous pouvez en exporter la totalité en un seul fichier Excel depuis votre espace exposant de l'application.

1 Télécharger l'application et se connecter

Téléchargez l'application mobile **Destination Angers Events** sur l'app store ou le google play store.

Connectez-vous en utilisant le mot de passe choisi lors de la création de votre compte ou définissez-en un s'il s'agit de votre première connexion.



2 Scanner un badge



Une fois l'application téléchargée, accédez à l'option de **scan de badges** en cliquant l'onglet en bas à droite de l'écran et scannez le badge d'un de vos visiteurs. Vous récoltez ainsi ses informations et pouvez ajouter des annotations.

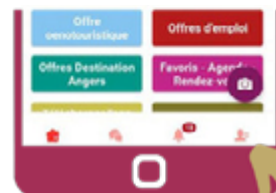
3 Récupérer les données

Après avoir scanné les badges de vos prospects, rendez-vous dans votre navigateur web sur votre espace exposant.

Sélectionnez l'onglet "tableau de bord" puis "exporter vos contacts". Vous téléchargez ainsi un fichier Excel comprenant la totalité de vos contacts ainsi que vos annotations.



Accédez à la liste de vos contacts depuis l'application mobile en cliquant sur votre profil en bas à droite de l'écran puis sur l'onglet "mes contacts"



BON DE COMMANDE SALON DES VINS DE LOIRE

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES		QUANTITÉ	PU HT	PU TTC*	TOTAL TTC
<input type="checkbox"/>	E-invitation (50€ le lot de 10)* Français / Anglais		50€	55€	
<input type="checkbox"/>	Bannière sur newsletter		100€	120€	
<input type="checkbox"/>	Kit visibilité max		500€	600€	
<input type="checkbox"/>	Kit prospection visiteurs		180€	216€	
<input type="checkbox"/>	Kit visibilité des cuvées		90€	108€	
<input type="checkbox"/>	Encart pub vertical sur la page d'accueil et plein écran sur l'app mobile		350€	420€	
<input type="checkbox"/>	Bandeau vertical publicitaire sur votre fiche entreprise		70€	84€	
<input type="checkbox"/>	Bandeau horizontal homepage sur l'application du salon		100€	120€	
<input type="checkbox"/>	Notification push		100€	120€	
<input type="checkbox"/>	Présentation d'une cuvée supplémentaire sur l'application		40€	48€	
<input type="checkbox"/>	Présentation d'échantillon(s) supplémentaire(s) sur l'Espace de Libre Dégustation du salon :				
	1 échantillon	<input type="checkbox"/>	50€	60€	
	2 échantillons	<input type="checkbox"/>	100€	120€	
	3 échantillons	<input type="checkbox"/>	105€	126€	
	4 échantillons	<input type="checkbox"/>	120€	144€	
				TOTAL TTC	

* Base TVA 20% (Taux en vigueur au 01/01/2014) et 10% pour les e-invitations

Cette demande non accompagnée du règlement sera considérée comme nulle.

Bon de commande à retourner par e-mail accompagné de l'ordre de virement à :
commercialsdv@destination-angers.com

Coordonnées bancaires :
 Crédit Mutuel Angers
 IBAN : FR76 1027 8394 4900 0250 5380 147
 BIC : CMCIFR2A - CMA Centre d'Affaires
 (merci d'indiquer votre raison sociale dans l'intitulé du virement + SDVL 25)

RAISON SOCIALE :

CODE CLIENT :

Date :

Cachet de l'entreprise,
 Signature et nom du commanditaire :

RÉTROPLANNING ESPACE DE LIBRE DÉGUSTATION

ENREGISTREMENT DE VOS VINS VIA LA PLATEFORME WEB ET MOBILE

Dernière quinzaine de novembre 2024

Enregistrement sur la plateforme web et mobile du Salon : <https://eventsapp.destination-angers.com>

- Connectez-vous et rendez-vous sur votre Espace Exposant **en suivant le Guide d'Utilisation ci-joint**.
- Dans le menu de gauche, cliquez sur « Fiche entreprise » puis sur « Vins Espace de Libre Dégustation »
- Tout à droite de la page qui s'ouvre, cliquez sur « Ajouter » pour commencer l'enregistrement d'un premier vin, puis remplissez le formulaire. Répétez l'opération pour enregistrer votre second échantillon.
- Vous pouvez retourner sur votre espace et modifier vos informations quand vous le souhaitez.

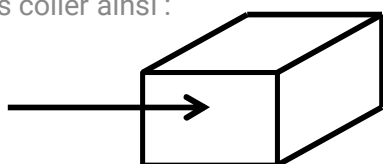
→ Clôture des inscriptions : Dimanche 15 décembre

RECEPTION DE VOS ETIQUETTES

Au plus tard, le vendredi 10 janvier 2025

- Vous recevrez par voie postale les **étiquettes à accoler sur vos cartons**.

Merci de les coller ainsi :



**Précisez sur vos cartons :
« ESPACE DE LIBRE DEGUSTATION »**

4 bouteilles par vin présenté devront nous être adressées.

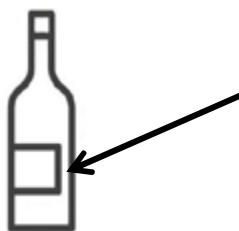
Pour des raisons logistiques, n'envoyez qu'un type de vin par carton.

Ex : si vous présentez 2 vins, nous vous demandons de nous livrer 2 cartons de 4 bouteilles.

Attention : les cartons sans étiquettes ne seront pas acceptés

- Sous le même pli vous recevrez également **les étiquettes portant un numéro d'échantillon**.

Merci de les accoler au dos de vos bouteilles comme ci-après :



RÉTROPLANNING ESPACE DE LIBRE DÉGUSTATION

DEPOT D'ECHANTILLONS AU PARC EXPO // PENDANT LE SIVAL : 14 – 15 – 16 JANVIER 2025

PARC DES EXPOSITIONS - Route de Paris - 49044 ANGERS CEDEX 01

Dépôt en main propre à l'Administration du Parc Expo : 9h00-12h00 / 14h00-17h00

Attention, pas de livraison par un transporteur, le véhicule ne pourra entrer dans l'enceinte du Parc.

LIEUX DE DEPOT D'ECHANTILLONS → VENDREDI 17 JANVIER 2025 AU PLUS TARD
(les vins livrés après le 17/01 ne seront plus acceptés)

LVVD - Boulevard Pierre Huet - 44330 VALLET
Du lundi au Vendredi : 8h – 12h / 14h – 18h
02.40.36.69.26 – lvvd@lvvd.fr

SYNDICAT DES VINS DE SAUMUR - 49 rue du Marechal Leclerc - 49400 SAUMUR
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 9h-12h30 / 14h-17h30 - Mercredi : 9h-12h30
02.41.51.16.40 - contact@vins-de-saumur.com

FEDERATION DES ASSOCIATIONS VITICOLES (local des capsules) - 35 D Allée des Pins – 41000 BLOIS
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 - 12h
02.54.74.76.66 – jouanneau.fav@orange.fr

AX'VIGNE - 16 rue André Boule – 41140 NOYERS-SUR-CHER
Lundi au vendredi : 8h – 12h / 14h – 17h
02.54.75.16.00 – axvigne.touraine@axvigne.com

Pour les vigneron de Bourgueil et Saint Nicolas de Bourgueil UNIQUEMENT

COOPERATIVE DE SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL - 10 - 12 rue du vieux chêne – 37140 SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL
Lundi au vendredi : 8h00 -12h / 13h30 -17h30
02.47.97.75.07 - contact@stnicolasdebourgueil.fr

Pour les adhérents du BIVC UNIQUEMENT

BIVC - 9 route de Chavignol - 18300 SANCERRE
Du lundi au Vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h30
02.48.78.51.07 – contact@vins-centre-loire.com

ENVOI ou DEPOT D'ECHANTILLONS : Mercredi 22 et jeudi 23 janvier 2025 – UNIQUEMENT

PARC DES EXPOSITIONS – **PORTAIL 5** (à communiquer au transporteur)
Espace de Libre Dégustation- Salon des Vins de Loire
Route de Paris - 49044 ANGERS CEDEX 01

mercredi 22 et jeudi 23 janvier : 9h00-12h00 / 14h00-17h00

Contact : Véronique DAUTRICHE - 02.41.93.40.40 - veronique.dautriche@destination-angers.com

Attention, les dépôts d'échantillons de vins le lundi 3/02 ne seront pas acceptés

**Les vins livrés après
ces dates ne seront
plus acceptés**

REAPPROVISIONNEMENT DURANT LE SALON

Lundi 3 et mardi 4 février 2025

Nous vous invitons à vous rendre sur l'Espace de Libre Dégustation régulièrement afin de vérifier que votre vin est toujours à la dégustation.

Si vos bouteilles ont été dégustées et que vous souhaitez en proposer à nouveau, vous avez la possibilité de le faire en rapportant une bouteille et en la confiant aux personnes en charge de la tenue de l'Espace de Libre Dégustation.

Par ailleurs, vous aurez la possibilité, mardi entre 17h et 18h de récupérer vos bouteilles non dégustées.

NOTE DE DÉMONTAGE DU SALON DES VINS DE LOIRE

MARDI 4 FÉVRIER À PARTIR DE 18H/18H30

DÉCHETS

- Déposez les bouteilles de verre vides dans les palox entreposés côté portail 5

- SANS LES CASSER – FONDS DE BOUTEILLE CÔTÉ GRILLAGE

L'ensemble des bouteilles sera collecté par la société Eco In Pack, lavées avec une solution innovante - Clean Bottle - ce qui permettra leur réemploi, quel que soit leur forme.

La fabrication d'une bouteille en verre de 500g émet autant de CO2 que son transport sur route de 7000 kms.

Angers Loire dégust', c'est 800 exposants et environs 12 500 bouteilles - 87 500 000 kms !

Le réemploi, c'est : -76% d'énergie, -33% d'eau, -79% d'émissions de gaz à effet de serre

- Pour les cartons et votre enseigne papier : même démarche, mais dans les containers jaunes
- Jetez la surnappe en plastique dans les containers ordures ménagères (non recyclable)
- Déposez au service technique vos verres sales

MATÉRIEL

Une équipe Destination Angers vous attend dans la serre dédiée aux master class dans le Grand Palais. Merci d'y déposer :

- Votre porte enseigne
- Votre nappe blanche, à déposer dans les chariots
- Le Beach flag (drapeau salon des vins de de Loire + pied et bâche n° d'ilôt)
- Vos badges et portes badges si vous n'en avez pas l'utilité

VOUS POUVEZ CONSERVER

- L'affiche de l'édition 2025 du salon
- Votre limonadier, offert par notre partenaire Cav'service
- Votre bib d'eau

Tout matériel ci-dessus, non conservé par l'exposant peut être déposé sous la serre

DÉMONTAGE DU MOBILIER

- Merci de bien vouloir empiler vos chaises (par 10 max) et plier vos 8 tables d'ilôt pour les rassembler.

1 table reste sur pied, les autres pliées par-dessus.

L'ensemble de ces gestes contribuent à réaliser avec votre collaboration un événement respectueux.

Merci à tous et à toutes pour cette précieuse aide.



3 - SERVICES DES SALONS

SERVICES À VOTRE DISPOSITION SUR L'ESPACE TECHNIQUE	P. 18-19
PLAN GÉNÉRAL DES SALONS	P. 20
BON DE COMMANDE - LOCATION EASY COOLER	P. 21-22

SERVICES À VOTRE DISPOSITION SUR L'ESPACE TECHNIQUE

Rendez-vous sur l'espace technique du salon pour :

SERVICE DE GLACE

Les salons ne fournissent ni les crachoirs, ni les seaux à glace.

Nous vous conseillons de venir avec votre propre easy cooler ou de le louer, (cf. bon de commande page suivante). Les easy cooler conservent la glace beaucoup plus longtemps ; c'est aussi moins de glace consommée, donc moins d'énergie et moins de transport.

Lundi :

- 8h-13h : RDV sur l'espace technique pour vous servir avec vos propres récipients.
- 14h-17h : passage dans les allées par les équipes organisatrices.

Mardi :

- 9h-11h : RDV sur l'espace technique pour vous servir avec vos propres récipients.
- 13h-16h : passage dans les allées par les équipes organisatrices.

VERRES

Sur votre table nappée à votre arrivée- les matins : 2 verres de dégustation.

Vous avez dans la zone technique des verres propres et vous pouvez aussi y déposer vos verres sales. Merci de ne pas vous rendre à l'accueil visiteurs pour récupérer des verres.

Lundi soir :

- Venez à la soirée exposants avec votre verre.
- Déposez au service technique vos verres sales supplémentaires.

Mardi soir :

- Déposez au service technique vos verres sales.

ÉVIERS À DISPOSITION DES EXPOSANTS

Rincer vos crachoirs (cf. plan pour situation des autres éviers).

BIDONS BLEUS (VIDE CRACHOIRS)

Au centre de chaque îlot est installé un bidon vide-crachoir bleu.

Ce bidon sera vidé le lundi soir si nécessaire.

S'il y a nécessité à le vider entre temps, merci d'en faire la demande aux équipes du service technique en vous rendant sur place.

Attention : les bidons crachoirs bleus servent exclusivement à récupérer l'excédent de vos crachoirs sans glace, ni eau afin de permettre un meilleur retraitement.

SERVICES À VOTRE DISPOSITION SUR L'ESPACE TECHNIQUE

BIB D'EAU

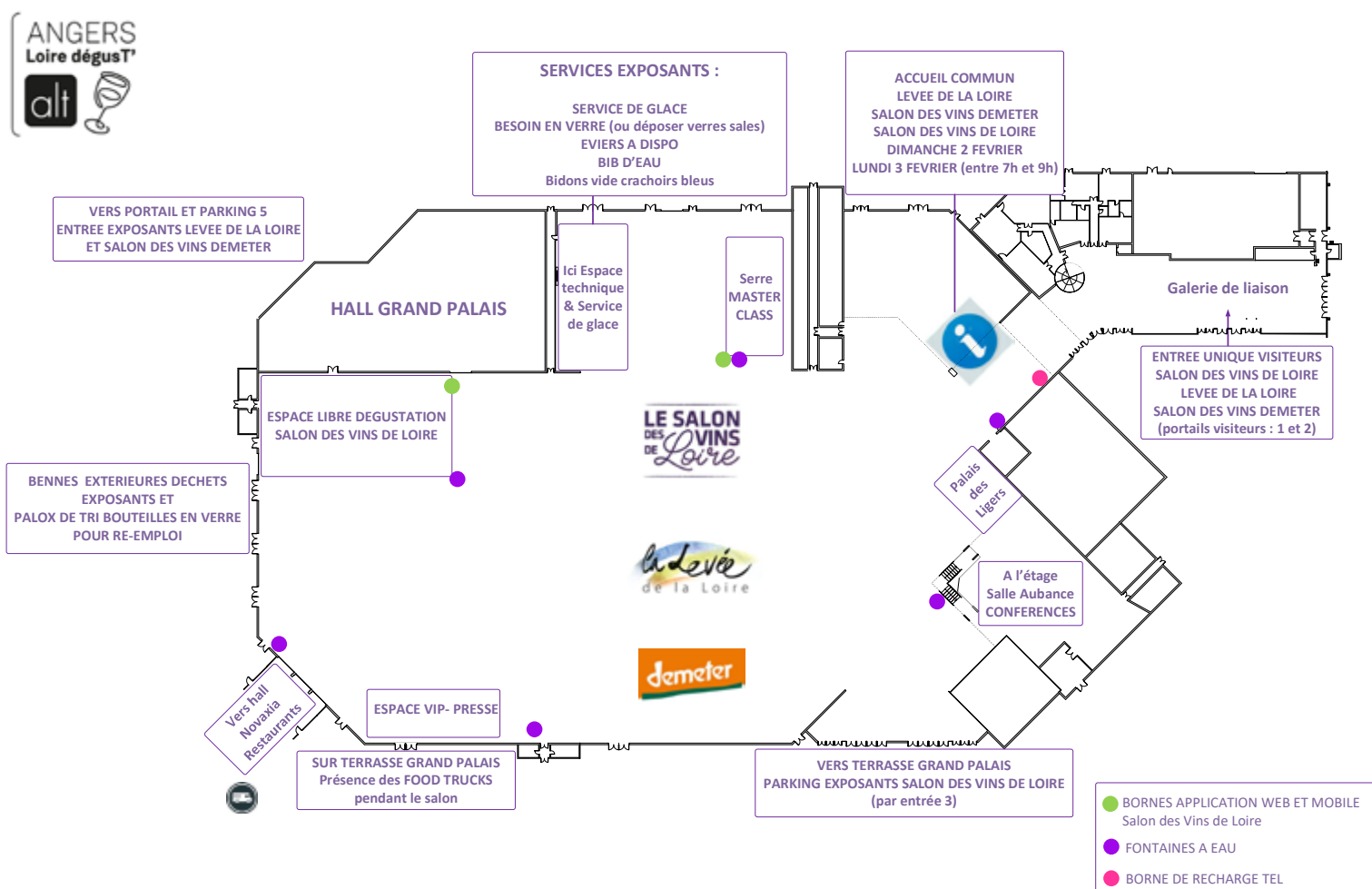
Vous pouvez vous rendre sur l'espace technique pour demander un bib d'eau supplémentaire (stock limité).

FONTAINES A EAU

Les salons mettent à disposition des visiteurs, plusieurs fontaines à eau réparties dans le Hall du Grand Palais (cf. plan ci-dessous. Les bibe d'eau mis à disposition des exposants peuvent également rendre le même niveau de service.)

BORNES DE RECHARGE TÉLÉPHONE

Plusieurs bornes de recharge pour téléphones, ordinateurs et tablettes seront également à disposition des exposants et des visiteurs pendant toute la durée de la manifestation (cf. plan ci-dessous).

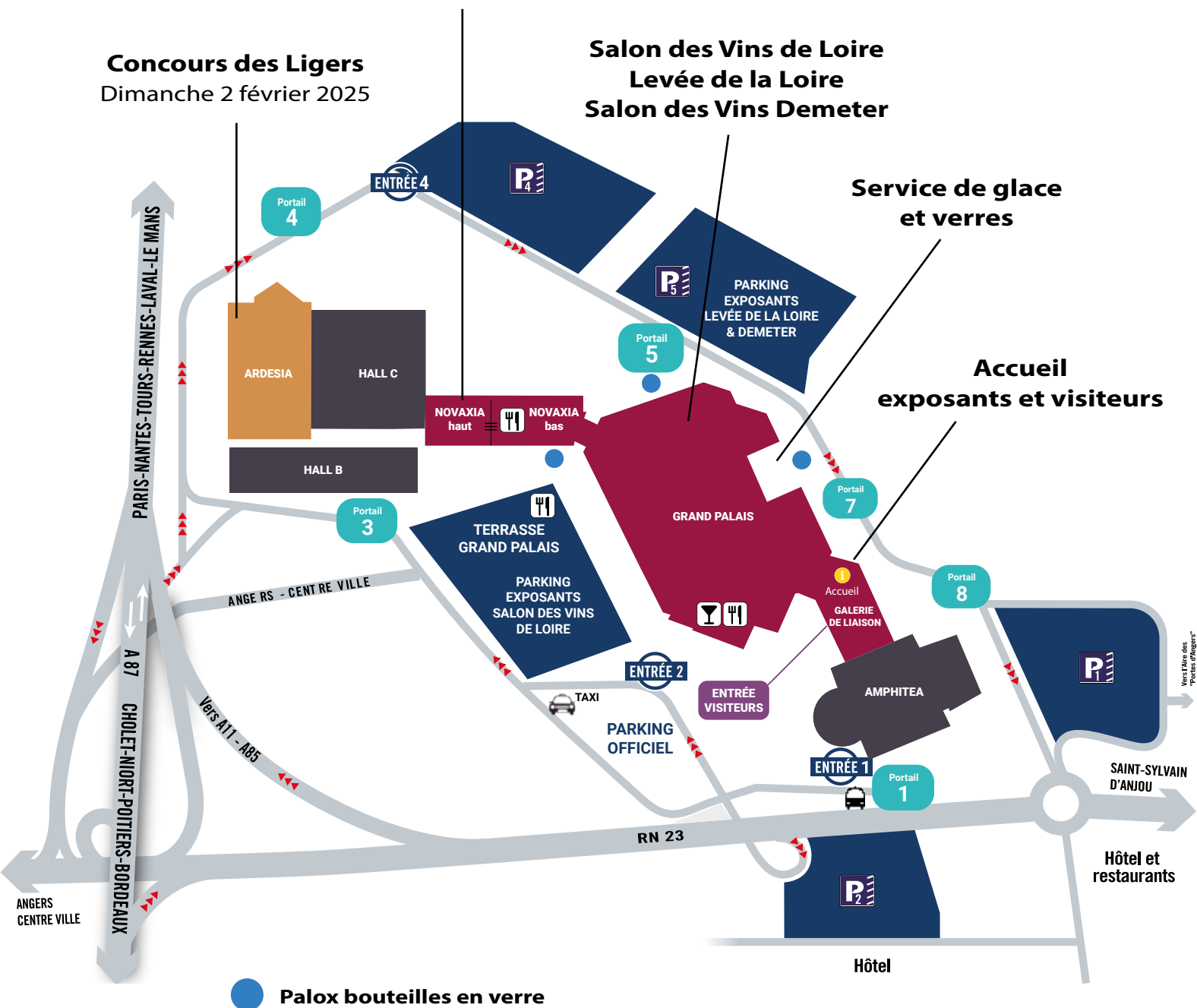


PLAN GÉNÉRAL DES SALONS

Apéro exposant lundi 3 à 19h,
en haut des escalators

Concours des Ligiers
Dimanche 2 février 2025

Salon des Vins de Loire
Levée de la Loire
Salon des Vins Demeter



BON DE COMMANDE - LOCATION EASY COOLER

Bon de location *easy-cooler*[®] - Angers Loire dégust' 03-04 février 2025

Référence	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT
easy-cooler[®] "ten" pour 10 bouteilles 75cl (inclus : 1 bac de refroidissement inox, 2 vitres)				
LEC 100	"ten" (10 bouteilles) - Forfait 2 jours (transport inclus) *		65,00	

Coloris au choix (attribués dans la limite des stocks disponibles et par ordre de réservation) :

- Inox
- Bois noir
- Bois naturel

easy-cooler[®] "five" pour 5 bouteilles 75 cl (inclus : 1 bac de refroidissement inox, 1 vitre)				
LEC 500	Five (5 bouteilles) - Forfait 2 jours (transport inclus) *		55,00	

Coloris au choix (attribués dans la limite des stocks disponibles et par ordre de réservation) :

- Inox
- Bois noir
- Bois naturel

Nom :	
Adresse :	
Contact :	
Tél portable :	
Mail :	
N° d'ilot	

Total HT	
----------	--

TVA 20%	
---------	--

Total TTC	
-----------	--

Règlement à la commande

Votre easy cooler sera livré sur votre table le lundi 3 février entre 7h et 9h

Je soussigné(e) reconnais avoir pris connaissances des termes généraux du présent contrat de location et en accepte les conditions.

A, le

Signature et cachet

Ce bon de commande est à compléter et retourner accompagné du règlement à l'adresse ci-dessous. Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

(* Offres dans la limite des stocks disponibles)

BON DE COMMANDE - LOCATION EASY COOLER

CONTRAT DE LOCATION easy-cooler – Angers Loire dégusT' 2025

TERMES GENERAUX

1. OBJET

Le contrat concerne la location de matériel **easy-cooler®** proposé par la SARL DRAGONFLY DIFFUSION (distributeur France) et concerne les modèles « ten » ou « five ».

Chaque appareil dispose d'un numéro de série. Un document sera remis lors de la mise à disposition du ou des appareil(s) indiquant le ou les numéro(s) de série.

2. DUREE DE LA LOCATION

La présente location est consentie pour la période du 3 au 4 février 2025 à l'occasion du salon Angers Loire dégusT' (Angers).

3. LOYER

Le loyer est payable à la réservation.

4. CAUTION

Aucune caution n'est exigée pour cet évènement.

5. CONDITIONS GENERALES

Le client s'engage à utiliser le « matériel » de façon attentive et adéquate. En aucun cas le propriétaire ne pourra être tenu pour responsable de tous dommages corporels ou matériels résultant de l'utilisation de son matériel par le preneur ayant accepté le parfait état de fonctionnement du matériel par la signature du présent contrat.

Le client supporte tous les risques de perte, de vol, de destruction et de dommage causé au « matériel » quelle qu'en soit la cause et que les risques soient couverts ou non par l'assurance.

Toutes taxes, charges, redevances, autorisations, assurances, etc...éventuelles sont à la charge du client.

6. RESTITUTION DU MATERIEL

Le matériel sera restitué au propriétaire à la fin du contrat. En cas de perte ou dommages du « matériel » ou de ses accessoires, les frais de réparation ou de remplacement seront facturés au client par le propriétaire.



3 - PENDANT LE SALON

GESTION DES DÉCHETS

P. 24

GESTION DES DÉCHETS

IMPORTANT ! Consignes pour le tri et l'évacuation des déchets.

Afin de limiter de manière la plus optimale possible l'impact environnemental du salon, et dans le cadre d'une démarche globale Développement durable, Destination Angers, lieu d'accueil de ces événements, vous propose une organisation de la gestion des déchets.

PENDANT LE MONTAGE ET DÉMONTAGE

Pendant le montage du lundi matin avant 9h, merci d'apporter vos cartons à plat au service technique / service de glace.

Passé 9h, deux unités de tri et de valorisation des déchets seront mises en place pour favoriser le tri et améliorer ainsi de manière significative le pourcentage de déchets recyclés dans le tonnage global de la manifestation : **derrière Novaxia (côté entrée 5) / derrière le Grand Palais.**

Retrouvez le plan page 20

Nous vous invitons à trier vos déchets suivant 9 catégories :

- Cartons
- Verres
- Ferrailles
- Bois
- Plastiques et films plastiques
- Biodéchets
- Tri sélectif
- Mégots de cigarettes
- Autres déchets non valorisables

LE LUNDI SOIR

Le lundi soir, à la fermeture du salon aux visiteurs, nous vous demandons de poser dans les allées vos déchets de la journée en séparant les bouteilles, les déchets recyclables et les autres déchets.

ANGERS
Loire dégusT'



4 - RÉGLEMENTATION

RÈGLEMENT DE SÉCURITÉ / HYGIÈNE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PARC DES EXPOSITIONS	P. 26
CHARTRE DE PRÉVENTION DES VIOLENCES ET HARCÈLEMENTS SEXISTES ET SEXUELS (VHSS)	P. 27-28
GARDIENNAGE - COMMISSION DE SÉCURITÉ	P. 29
CONDUITE À TENIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE	P. 30

RÈGLEMENT DE SÉCURITÉ / HYGIÈNE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PARC DES EXPOSITIONS

Téléchargez ici, les règlements que vous vous engagez à respecter :

- [Le règlement de Sécurité / Hygiène](#)
- [Le règlement intérieur du Parc des Expositions](#)

CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT OU D'INCENDIE

Un seul et unique numéro : 07 60 31 47 19

En cas d'accident

Indiquer clairement le motif et le lieu précis de l'accident afin de faciliter l'accès des secours.

En cas d'incendie

Indiquer clairement le motif et le lieu précis de l'incendie afin de faciliter l'accès des secours.

Déclencher l'alarme incendie en percutant les déclencheurs manuels.

Evacuer et se réunir en extérieur.

NUMÉROS UTILES

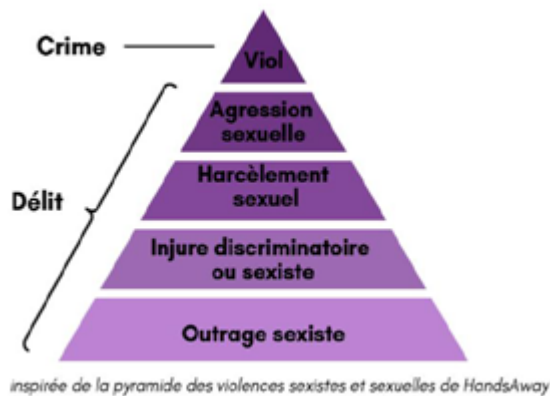
HÔPITAL (Accueil urgence).....	02 41 35 37 12
CENTRE ANTI POISON.....	02 41 48 21 21
CENTRE DE LA MAIN.....	02 41 86 86 41

Le collectif féministe Viti-F a sollicité les 3 salons, réunis sous la bannière commune ALT' – Angers Loire dégusT' (La Levée de la Loire, le Salon des Vins Demeter et le Salon des Vins de Loire) pour diffuser leur charte pour un événement « safe » afin de prévenir et accompagner tous types de VHSS durant l'événement.

Charte de Prévention des Violences et Harcèlements Sexistes et Sexuels (VHSS)

Qualifications des violences et harcèlements sexistes et sexuels

Pour comprendre et prévenir les violences et harcèlements sexistes et sexuels, il est essentiel de reconnaître les différentes formes qu'elles peuvent revêtir. Selon la législation française, ces actes peuvent être classés en délits ou, dans les cas les plus graves, en crimes.



- Base : Comportements sexistes ordinaires (blagues ou remarques déplacées) qui peuvent sembler inoffensifs, mais qui créent un environnement de mépris.
- Niveau intermédiaire : Harcèlement verbal ou physique, comme des avances non désirées.
- Sommet : Violences sexuelles (agressions, tentatives de viol, viols), qui nécessitent une réaction immédiate.

Cette pyramide illustre que chaque forme de violence, même celles qui semblent mineures, peut avoir un impact sur le bien-être des personnes. Il est donc essentiel de les identifier et de les dénoncer pour assurer un espace de travail et de convivialité respectueux pour toutes et tous.

Mission du collectif lors de l'événement : prévenir et accompagner tout type de VHSS

Pour garantir la sécurité et le respect de toutes et tous lors de l'événement, plusieurs actions seront mises en place pour accompagner l'ensemble des parties prenantes de l'événement :

1. Les Exposants

- Distribution de cette charte à chaque exposant
- Intégration de la charte dans le dossier pratique adressé à tous les exposants en décembre, intégrant le Règlement Intérieur du Parc des Expositions que chaque exposant est tenu de respecter
- Mise en place d'un point d'accueil dédié avec la présence d'un membre du collectif VITI-F pour répondre aux questions et/ ou accompagner tout signalement.

2. Les Visiteurs

- Signalétique dans le salon : affiches et flyers pour sensibiliser aux mesures de prévention.
- Présence d'un point d'accueil avec des membres du collectif disponibles pour informer et accompagner.
- Communication sur les sites internet et réseaux sociaux des 3 salons pour soutenir l'action du collectif VITI-F

3. La Presse

- Intégration de la charte au Dossier de presse du Salon ALT'

4. Le personnel organisateur et le personnel d'accueil

- Sensibilisation et accompagnement sur les comportements à adopter ainsi que les processus à respecter en cas de signalement

5. Toutes parties prenantes

- Organisation de tables rondes lors du salon.

Accompagnement des victimes

- Point d'Accueil et Référents : présence de bénévoles formés pour gérer les signalements de VHSS. Chaque référent.e portera un badge spécifique.
- Accompagnement des personnes victimes durant l'événement. La victime s'adresse à une personne référente qui recueille son propos ; un temps d'échange a lieu entre la personne référente et un.e représentant.e ALT, qui prendra les mesures nécessaires en référence au Règlement Intérieur du Parc des Expositions.

Gestion des comportements inappropriés

Rappel du Règlement Intérieur du Parc des Expositions

Chapitre II : Comportement de l'utilisateur sur le site.

Les comportements interdits incluent toutes formes de violences verbales et physiques, propos insultants, atteinte aux bonnes mœurs, et troubles à l'ordre public.

Chapitre V : Non-respect du règlement intérieur.

Les mesures vont de la médiation à un avertissement, de la mise en demeure à la fermeture du stand pour les exposants, jusqu'à l'expulsion du site avec interdiction de participer aux événements futurs.

Intervention en cas d'incident

Les organisateurs, accompagnés d'un membre de VITI-F, pourront si nécessaire intervenir pour rappeler les règles.

Les origines du Collectif VITI-F

VITI-F est un collectif de femmes du monde du vin créé en 2023, issu de rencontres informelles entre la Coordination des agriculteur-ices bio (CAB) des Pays de la Loire et des professionnelles du vin. Ce groupe comprend des salariées viticoles, distributrices, sommelières, journalistes, vigneronnes et compagnes de vignerons, et a émergé pour porter la voix des travailleuses du secteur vinicole.

Les missions de VITI-F au-delà des salons

Tout au long de l'année, VITI-F s'engage à rendre le monde du vin accessible, désirable, sécurisé et légitime pour les femmes. Ses principales missions incluent :

- Œuvrer à l'égalité de genre dans le secteur du vin.
- Représenter davantage les femmes dans les instances viti-vinicoles.
- Améliorer les conditions de travail et l'accès aux divers métiers de la filière.
- Rendre le quotidien professionnel "safe", exempt de violences, en luttant contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles, tant dans le cadre professionnel que lors d'événements festifs.
- Tisser des réseaux informels et mettre en commun les expériences pour sortir de l'isolement.

D'ores et déjà, VITI-F a lancé plusieurs chantiers, tels que des campagnes d'affichage lors de salons, des tables rondes, des cercles de parole l'élaboration de chartes pour les salons et de formations professionnelles spécifiques.

Vous souhaitez rejoindre VITI-F, participer à nos actions ? Pour toutes questions :

Contactez-nous par e-mail :

viti_f@lilo.org

Sur notre compte Instagram :

[@viti_f_vin](https://www.instagram.com/viti_f_vin)

Nous vous souhaitons un très bon salon, riche de rencontres, dans une ambiance conviviale et respectueuse.



GARDIENNAGE - COMMISSION DE SÉCURITÉ

GARDIENNAGE

L'organisation du salon se charge de la surveillance générale dans les meilleures conditions mais il s'agit là d'une obligation de moyens et non de résultat.

Gardiennage de nuit à partir du dimanche 2 février à 18h au mardi 4 février à 21h.

Ce dispositif ne concerne en aucun cas la surveillance des aménagements des espaces d'exposition qui demeurent sous la responsabilité exclusive des exposants.

QUELQUES CONSEILS :

Respecter les horaires d'ouverture aux exposants et ne pas abandonner les espaces d'exposition durant l'ouverture. **N'y laisser aucun objet de valeur** en votre absence.

Nous attirons votre attention sur les risques accrus de vols pendant les périodes de montage et démontage.

Pendant le Salon, nous vous conseillons vivement de sécuriser vos matériels informatiques et vidéos avec des câbles de sécurité (en vente dans tous les magasins informatiques).

COMMISSION DE SÉCURITÉ

Comme toutes les manifestations similaires, les Salons des Vins, et avec eux leurs exposants, sont tenus de respecter les dispositions de l'arrêté du 23 mars 1965 modifié, du décret N° 731007 du 31 Octobre 1973 et de l'arrêté du 18 Novembre 1987, relatifs à la protection des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

En conséquence, nous vous demandons instamment de proscrire l'emploi du polystyrène expansé, de ne remplacer, sous aucun prétexte, les tissus que nous avons utilisés pour la décoration générale et qui correspondent aux normes de sécurité requises.

La visite de la Commission de Sécurité aura lieu le lundi 3 février dès 8h.

Vous devrez être présents sur votre espace, ou représentés par une personne qualifiée.

Toutefois, le chargé de sécurité agréé par Destination Angers examinera la conformité des espaces dès le dimanche 2 février.

CHARGÉ DE SÉCURITÉ :

FIRE CONSULTING – 9 résidence plein sud 53 100 SAINT BAUELLE

Beuneux Bruno 06 79 21 89 71

fireconsulting53@gmail.com

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

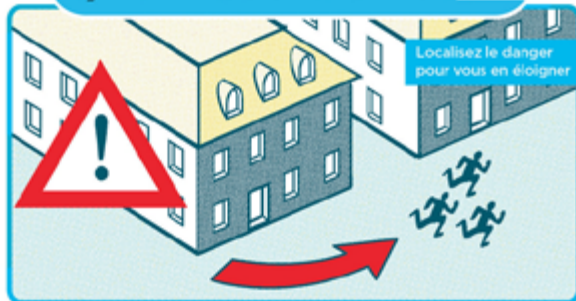
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**